



Rachat parts sociales

Par **Chrisbro**, le **25/11/2021** à **21:32**

Bonjour,

j'ai racheté 30 parts de l'entreprise PME où je suis salarié depuis 6 ans.

Mon unique associé (détenant 70%) est le gérant unique de l'entreprise.

je suis donc toujours salarié cadre, je me demande donc si il vaut mieux pour moi et pour l'entreprise que je reste salarié comme actuellement ou vaut-il mieux que je devienne co-gérant et TNS ? Quels sont les avantages et/ou inconvénients?

Merci de m'éclaircir !

Par **john12**, le **26/11/2021** à **14:56**

Bojour,

Si vous devenez co-gérant d'un collège de gérance majoritaire, vous aurez le statut de TNS au lieu de salarié, comme vous l'avez dit. Comme vous le savez, je suppose, les charges sociales TNS sont moins élevées que celles des salariés, du moins, si vous restez dans la couverture de base non complétée par des régimes complémentaires de type loi Madelin. Mais, à cotisations sociales moins élevées, couverture sociale moins élevée aussi.

Pour la société, il peut donc y avoir un avantage financier immédiat à faire passer votre rémunération en TNS, puisque le résultat social serait mécaniquement augmenté. Mais en fonction du type de société (soumise à l'IS ou pas), il est possible que l'avantage fiscal pour la société soit compensé par une imposition supplémentaire pour les associés.

Pour vous, côté avantage, en qualité de co-gérant, vous pourriez participer aux décisions de gestion de la société. Côté inconvénients, à défaut de couverture complémentaire facultative, vous auriez une moins bonne couverture sociale et, à terme, une moins bonne retraite. En tant que co-gérant, vous perdriez le droit au chômage et vous pourriez être mis en cause, si la société connaissait de graves difficultés financières dues à des fautes de gestion, difficultés la conduisant à la liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif.

Il existe beaucoup d'articles à ce sujet sur le net. Je vous conseille de les parcourir et je vous conseille aussi d'étudier la question, avec votre expert-comptable qui dispose de tous les éléments comptables et éventuellement patrimoniaux pour trouver la meilleure solution pour la société, comme pour les associés.

Cordialement